

**Décision n° 09/02-N°3**  
**relatif à l'habilitation de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA)**  
**à délivrer des titres d'ingénieur diplômé**

- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations,
- Vu le rapport établi par MM. Alain JENEVEAU (rapporteur principal), Renaud BALAGUER, membres de la CTI, Guy DANDEL (expert) et présenté lors de la séance plénière du 4 février 2009
- Entendu le directeur de l'ISARA, M. Gugliemi.

**Prenant en compte le rapport présenté, la Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

L'ISARA – Lyon (Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes) créé en 1968 est un établissement privé, constitué en association loi 1901, reconnu par le Ministère de l'Agriculture depuis 1974 et sous tutelle de ce même ministère. L'ISARA a été habilitée en mai 2003 à délivrer le titre d'ingénieur de l'ISARA au titre de la formation initiale et continue pour une durée de 6 ans.

Une nouvelle mission a eu lieu le 26 mars 2004 suite à la demande de l'ISARA d'ouverture d'une spécialité « viti-viniculture » au titre de la formation initiale sous statut d'apprenti. La CTI a habilité l'ISARA à délivrer ce diplôme sous statut d'apprenti pour une durée de 5 ans (calage avec le périodique).

**Formation sous statut d'étudiant et en formation continue**

Les objectifs sont de former des ingénieurs intervenant dans les différents secteurs liés à l'agriculture et à l'alimentation : l'agriculture elle-même et ses organismes professionnels, les agro-industries et industries agroalimentaires, la distribution, le développement rural et les collectivités territoriales, l'environnement.

**Formation dans la spécialité viti-viniculture**

Cette formation s'adresse à des apprentis désirant concrétiser leur projet professionnel dans la filière viti-vinicole. Les compétences obtenues à l'issue de la formation concernent aussi bien la viticulture et l'agronomie, que la viniculture et l'œnologie. Une large place est également accordée au management de l'aval (marketing, commerce, vente).

**La CTI a noté les forces de l'école :**

- La dynamique de développement
- La qualité du nouveau campus et des installations
- Le niveau correct des moyens financiers
- L'excellente synergie avec les entreprises au niveau régional en particulier (AGRAPOLE)
- Le centre de ressources documentaires (ouvert au public)
- L'individualisation des parcours de formation avec multiplicité des choix
- La mise en application du processus de Bologne pour les ECTS et la semestrialisation
- la démarche compétence et la procédure VAE.

**Et ses faiblesses**

- L'accueil des étudiants étrangers en formation d'ingénieur
- Le niveau d'anglais exigé pour les diplômés en formation continue.

/...

- La valorisation de l'expérience entreprise en 4<sup>ème</sup> année (crédits ECTS)
- La faiblesse de l'analyse de l'emploi concernant en particulier le salaire du 1<sup>er</sup> emploi

Plus spécifiquement pour la **formation par l'apprentissage**, la CTI a noté comme **forces** :

- Les relations avec le milieu professionnel
- Les emplois conformes aux objectifs de formation

Et comme **faiblesses**

- Les difficultés de recrutement
- La durée de la formation (2 ans) non conforme aux recommandations de la CTI
- La faiblesse de l'expérience internationale
- Le nombre de crédits ECTS attribués pour la formation en entreprise.

**Après délibération**, la CTI décide le renouvellement, **pour une durée de 6 ans**, de l'habilitation à délivrer le diplôme :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes*, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation continue et par la VAE.

**Après délibération**, la CTI décide le renouvellement, **pour une durée de 2 ans**, de l'habilitation à délivrer le diplôme :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes*, spécialité *Viti-viniculture*, en formation initiale sous statut d'apprenti, soit sous sa forme actuelle pour les seules rentrées 2009 et 2010. Le renouvellement, à partir de la rentrée 2011, ne pourra être envisagé qu'au vu d'une demande conforme aux recommandations de la CTI.

### **Label EUR-ACE**

La formation sous statut d'étudiant de l'ISARA -sur demande de la direction de l'établissement – pourra obtenir le label européen EUR-ACE pour les formations d'ingénieurs du niveau master.

Délibéré en séance plénière à Douai, le 4 février 2008

Le président



Bernard REMAUD